

ANNEXE – RÉGLEMENT PARTICULIER

ENDURO VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE (12)

Épreuve n° 428

L'association **MOTO CLUB ROUERGAT** organise le **Dimanche 29 Avril 2018** à **VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE (12)** et sur les communes voisines :

- Une manche du **Championnat de France d'Enduro à l'Ancienne 2018**
- Une manche de l'**Enduro Family Trophy**,
- Une manche du **Championnat de Ligue Occitanie d'Enduro**

Rappel : Cette manifestation se déroulera conformément au code sportif de la F.F.M., à ses annexes, au présent Règlement Particulier, ainsi qu'à toute autre réglementation finale, approuvée par le jury.

Article 1 : Date

Dimanche 29 Avril 2018

Article 2 : Lieu

Foirail de La Madeleine

ZI Les Gravasses, Avenue du 8 Mai 12 200 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Les communes traversées sont : Villefranche-de-Rouergue, Monteils, La Rouquette, Sanvensa, Morlhon.

Article 3 : Principe de l'épreuve

La course est une épreuve d'enduro moto qui se déroule sur une journée. Le tour est constitué de 2 boucles de 30 et 40 km, soit un parcours de 70 km environ, avec CH unique au Foirail de La Madeleine à la fin de chaque boucle et 2 spéciales (SP1 : Sanvensa et SP2 : Morlhon). Les spéciales seront chronométrés à chaque tour. Plaques numéros non fournies par l'organisateur.

Le circuit d'environ 70 kilomètres devra être parcouru :

- 2 fois pour les catégories du Championnat de France d'Enduro à l'Ancienne sauf la catégorie Randonneur ;
- 2 fois pour les catégories du Championnat de Ligue Occitanie d'Enduro ;
- 2 fois pour les catégories de l'Enduro Family Trophy ;
- 1 fois pour la catégorie Randonneur du Championnat de France d'Enduro à l'Ancienne.

Article 4 : Nombre de participants admis

450 pilotes maximum

Article 5 : Groupes pouvant participer le 29 Avril 2018

CHAMPIONNAT DE FRANCE À L'ANCIENNE			
Catégories	Âge mini	Motos	Licence
C1	16	Jusqu'à 1976	INTER – NCO – MAT – LJA
C2	16	1977 à 1979	INTER – NCO – MAT – LJA
C3	16	1980 à 1982	INTER – NCO – MAT – LJA
C4	16	1983 à 1985	INTER – NCO – MAT – LJA
C5	16	4T des classes C2, C3 et C4	INTER – NCO – MAT – LJA
C6	16	1986 à 1989	INTER – NCO – LJA
PF	14	50cc et 80 cc jusqu'à 1985	INTER – NCO – MAT – LJA – NJ3C
Randonneurs	16	Jusqu'à 1989	NCO – MAT – LJA

FAMILY TROPHY			
Catégories	Âge mini	Cylindrée	Licence
50cc	14	50cc	NCO – LJA – NJ3C
Féminines	16	Toutes	NCO – LJA
125 Trail	16	125cc (Motos éligibles)	NCO – LJA
Open Loisirs	16	Motos éligibles (voir liste)	NCO – LJA
Super Vétérans	55	Toutes	NCO – LJA
Pré 2000	16	Motos éligibles (voir liste)	NCO – LJA
Duos	14	Motos éligibles (voir liste)	NCO – LJA

CHAMPIONNAT DE LIGUE OCCITANIE D'ENDURO			
Catégories	Âge mini	Cylindrée	Licence
Élites E1 – E2 – E3	16	Toutes	INTER – NCO
National E1 – E2 – E3	16	Toutes	INTER – NCO
National Féminines	16	Toutes	INTER – NCO
National 50cc	14	50cc	NCO – NJ3C
National Vétérans	37	Toutes	NCO

Catégories Family :

50cc : moto libre, pas de limite d'âge. Engagement moitié prix pour les moins de 18 ans.

Féminines : moto libre, pas de limite d'âge. Engagement moitié prix pour les moins de 18 ans.

125 Trail : 125 2 temps ou 4 temps issue de la liste des motos éligibles pour cette catégorie.

Loisirs open : moto type loisirs issue de la liste des motos éligibles pour cette catégorie.

Super Vétérans : moto libre, 55 ans minimum pour le pilote.

Pré 2000 : moto libre commercialisée avant l'année modèle 2000

Duos : pour les deux pilotes : moto issue de la liste des motos éligibles pour la catégorie open loisirs et 125 Trail ou moto pré-2000 (moto libre pour l'un ou pour les deux pilotes s'ils sont super vétérans, pilotes de 50 ou féminines).

Catégories du CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURO À L'ANCIENNE :

Elles sont définies par le millésime du modèle.

C1 : motos de 1976 et avant

COLSON : couleur rose

C2 : motos de 1977 à 1979 inclus

COLSON : couleur verte

C3 : motos de 1980 à 1982 inclus

COLSON : couleur noire

C4 : motos de 1983 à 1985 inclus

COLSON : couleur jaune

C5 : motos 4T des classes C2, C3 et C4

COLSON : couleur grise

C6 : Motos de 1986 à 1989 inclus (**licence NCO**)

COLSON : couleur transparente

PF : catégorie Pisse Feu : 50 cc et 80 cc

COLSON : couleur rouge

Randonneur : 1 Tour – Pénalité forfaitaire de 30 mn par spéciale si refus de la faire

COLSON : couleur bleu

Pour les catégories C1 à C5, les freins à tambours sont obligatoires.

Pour toutes les catégories jusqu'à C3 inclus, suspension arrière progressive (Monocross, Prolink, Unitrak, ITC, etc...) et refroidissement liquide sont interdits (Les Cantilevers sont autorisés si d'origine).

Pour la catégorie C4, les deux critères (suspension progressive ou refroidissement liquide) sont permis. Les motos apparues avant 1983, et ne possédant que l'un des deux critères, seront classées en C4.

Article 6 : Engagements et désistements

Engagement : Les droits d'engagement sont fixés à 65 € (75 € au-delà du 15/04/2018) par pilote quelle que soit la catégorie de course (Pour les 14-15ans inclus droits d'engagement fixés à 33€).

Les engagements sont ouverts à partir du 1^{er} Février sur le site www.motott.fr.

Tout engagement sans règlement sera automatiquement en liste d'attente et ne sera validé qu'à réception du règlement.

Conformément à l'article 2.2.1.9 du code sportif, le club organisateur se réserve le droit de refuser un pilote sans avoir à en donner la raison. La clôture des engagements est fixée au 22/04/2018.

Les confirmations d'engagements et le numéro de course seront envoyés par mail et visibles sur le site www.motott.fr, une semaine à 15 jours avant l'épreuve.

Pour les licences à la journée, attendre la validation de votre engagement avant toute prise et paiement de licence à la journée. Une fois votre engagement validé, vous devez aller sur le site Internet de la FFM remplir et payer votre licence à la journée pour l'épreuve de Villefranche (Attention : le club ne fournira aucun formulaire papier et la prise de licence doit se faire à minima 72h avant l'épreuve).

Attention, la priorité sera donnée aux engagements du Championnat de France à l'Ancienne dans la limite des places disponibles. Pour le Family et la Ligue Occitanie, les places seront limitées et les pilotes faisant le championnat seront prioritaires lors des engagements.

Aucune licence à la journée ne sera délivrée pour le championnat de Ligue Occitanie.

La numérotation des catégories sera ainsi faite :

De 1 à 250 : Championnat de France de Motos Anciennes

À partir de 301 : Enduro Ligue Occitanie

À partir de 501 : Enduro Family Trophy

Désistement : Les désistements devront être communiqués à l'association Moto Club Rouergat par courrier auquel sera joint le certificat médical. Si le désistement est signalé après le 22 Avril 2018, cachet de la poste faisant foi, l'engagement ne sera pas remboursé.

Les engagements sont nominatifs, ils ne pourront pas être échangés ou modifiés sans l'aval du Moto-Club Rouergat.

Les couleurs de fonds de plaques et de numéros seront :

Championnat de France à l'Ancienne : plaques jaunes et numéros noirs avec dimension minimum des chiffres : 11 cm

FAMILY : Plaques noires avec numéros blancs pour toutes les catégories

Féminines (Family et Ligue) : Plaques roses et numéros blancs.

Élites E1-E2-E3 : Plaques rouges et numéros blancs

National E1-E2-E3-Vétérans : Plaques vertes et numéros blancs

Article 7 : Accueil

L'accueil administratif et le contrôle technique se dérouleront au Foirail de La Madeleine de Villefranche-de-Rouergue le **samedi 28 Avril 2018 de 14h à 18h30. Aucun contrôle ne sera réalisé le Dimanche 29 Avril.**

À leur arrivée, les pilotes régulièrement engagés devront présenter :

- La confirmation d'engagement,
- La licence FFM 2018 originale (**pour les licences à la journée, obligation de présenter la licence à la journée imprimée et un certificat médical autorisant la pratique des sports motocyclistes datant de moins de 1 an**).
- Le permis de conduire original ou CASM et BSR pour les jeunes en 50cc.
- La carte grise de la moto (**les W garage et WW sont interdits**), la mise à disposition d'une moto au profit d'un pilote doit être impérativement attestée par son propriétaire.
- Le certificat d'assurance en cours de validité. (Les certificats d'assurance « Flotte » devront être accompagnés d'une attestation de l'assureur comprenant le numéro d'immatriculation de la machine. En cas de prêt de moto, des attestations de prêt et d'assurance précisant l'immatriculation devront être fournies. Documents originaux pas de photocopies acceptées).

Article 8 : Motocycles

Les motocycles devront être conformes au code de la route et au règlement FFM en cours.

La monte de pneumatiques homologués – mention DOT sur le flan du pneumatique est obligatoire.

L'immatriculation devra être matérialisée de manière indélébile.

Les pilotes doivent obligatoirement utiliser un casque homologué ECE 22-05. Les casques JET sont autorisés sous réserve qu'ils disposent de l'homologation précitée. Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués d'origine avec cet accessoire. Les caméras sur casque sont interdites.

Le port d'une protection dorsale et pectorale est obligatoire (norme CE et label FFM obligatoire).

Pour les protections ne bénéficiant pas du label FFM :

- Pectorale, la norme EN 1402-1 est obligatoire,
- Dorsale, la norme EN 1621-2 est obligatoire ;
- Gilet intégral (Pectorale et dorsale intégrées), les normes EN 1402-1 et EN 1621-2 sont obligatoires.

Les tear-off sont interdits.

Article 9 : Contrôle technique

Après l'accueil administratif, les participants devront y présenter leur machine, leur équipement (casques, protection dorsale et/ou pectorale). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Les pièces ci-dessous seront marquées afin qu'elles ne puissent pas être changées en cours d'épreuve :

- Cadre : une marque sur la tête à droite
- Roue avant : une marque au centre du moyeu
- Roue arrière : une marque au centre du moyeu
- Moteur : une marque sur le côté droit et une marque à l'avant
- Silencieux : une marque

À l'issue du contrôle, le concurrent signera la feuille de vérifications techniques, après avoir contrôlé que toutes les marques correspondent bien aux normes. Par la suite, aucune réclamation concernant une marque oubliée ne sera prise en considération. Toute moto non présentée au contrôle technique ou non conforme ne sera pas admise au départ.

Article 10 : Parc fermé

Un parc fermé et gardé sera mis en place pour les machines du samedi 28 Avril 2018 à partir de 14 h au dimanche 29 Avril 2018 à 9h.

Les contrôles terminés, le pilote devra conduire sa machine immédiatement dans le parc fermé, et ressortit aussitôt. Tout mouvement de la machine pendant la mise en place, ainsi qu'à la sortie du parc fermé, devra être effectué moteur à l'arrêt.

RAPPEL : Un système antivol pour la moto est obligatoire dans le parc fermé.

Article 11 : Réparation et ravitaillement

Ils sont autorisés aux emplacements prévus à cet effet aux contrôles horaires (Tapis environnemental obligatoire).

Article 12 : Aide extérieure

L'aide extérieure est autorisée uniquement aux contrôles horaires.
L'entraide entre pilotes est autorisée.

Article 13 : Départ

Le 1^{er} départ sera donné à 8h30, puis les départs s'échelonneront toutes les minutes par tranche de 4 pilotes.

Article 14 : Reconnaissances

Les reconnaissances du parcours de liaison et de la spéciale sont interdites à moto ou en 4X4. Le non-respect de cette règle entraînera l'élimination du pilote concerné et la perte des droits d'engagement.

Article 15 : Signalisation et sécurité

L'épreuve se déroulant sur des chemins et voies ouverts à la circulation, les concurrents devront impérativement respecter le code de la route et la signalisation mise en place par l'organisation.

Attention : La course n'est en aucun cas prioritaire sur la circulation, une vigilance particulière est recommandée pendant la traversée des agglomérations.

Attention : Tout accident devra être signalé au directeur de course le jour même de l'épreuve.

Article 16 : Contrôles passages et zones de ravitaillement

Les zones ravitaillement sont signalées au moyen de 2 drapeaux blancs placés à 200 m avant la table de pointage. Le ravitaillement est autorisé dans cette zone. Le pilote est seul responsable de son pointage.

Article 17 : Mise hors course

La mise hors course sera effectuée de la manière suivante :

Retard de plus de 60 mn à un CH = mise hors course, elle s'apprécie à chaque CH à partir de l'heure théorique de pointage.

Article 18 : Arrivée

Les commissaires chargés de la vérification technique devront s'assurer que toutes les pièces marquées sont en place et qu'aucune irrégularité n'a été commise.

Les pilotes pourront retirer leur moto une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent de leur catégorie et sur présentation de la carte grise.

Article 19 : Réclamations

Les réclamations pourront être déposées auprès de la direction de course, dans un délai de 30 minutes après l'affichage du classement et seront traitées selon le présent règlement, par les officiels de la course. Elles devront être accompagnées d'un chèque de caution conformément au règlement FFM. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution conformément au règlement FFM. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 20 : Discipline

Toute conduite ou attitude créant le désordre dans le bon déroulement de l'épreuve ou portant préjudice grave à l'environnement entraînera la disqualification de son auteur.

L'utilisation du tracé de l'épreuve, sur les parcelles privées, est formellement interdite à la circulation en dehors du jour de la course.

Les GPS ou téléphones enregistrant les parcours sont interdits.

Article 21 : Remise des prix

La remise des prix aura lieu le soir même de l'épreuve au paddock.

Visa MOTO CLUB ROUERGAT

Liste des machines éligibles pour la catégorie Loisirs Open et 125 Trail :

AJP :	125 PR3 ; 125 PR4 ; 200 PR3 ; 200 PR4 ; 240 PR3 ; 240 PR4 ; 240 PR4 Ultrapassar ; 250 PR5
Aprilia :	125 RX ; 125 RXV
Asiawing :	NC 250 ; LX 450
Beta :	125 RE ; 125 RR ; 125 RR LC ; 125 Urban ; 125 Alp ; 200 Alp ; 300 X-Trainer ; 400 Alp
BMW :	F 650 ; G 650 X
CH Racing :	WXE 125
Cagiva :	125 K7 ; 125 W8 ; 350 TE ; 500 TE
Derbi :	125 Senda DRD
Fantic :	125 RC 4-T ; 200 RC 4-T
Gas Gas :	125 Halley ; 125 Pampera ; 125 Randonnée ; 200 Hobby ; 250 Pampera ; 320 Pampera ; 450 Halley ; 450 Pampera
Honda :	125 CRM ; 125 MTX ; 125 XLR ; 125 XR ; 200 CRM ; 200 MTX ; 200 XLR ; 200 XR ; 250 CRF-L ; 250 CRM ; 250 XLR ; 250 XR ; 350 XLR ; 350 XR ; 400 XR ; 500 XLR ; 600 XLR ; 600 XR ; 650 XR
HM :	125 CRE-F ; 125 CRE-RR ; 125 Locusta ; 200 Locusta ; 230 CRF
HRD :	125 Enduro 4-T
Husqvarna :	125 WRE ; 125 TE 4-T ; 410 TE-E ; 610 TE-E ; 650 Terra
Kawasaki :	125 KE ; 125 KDX ; 125 KLX ; 125 KMX ; 200 KDX ; 200 KMX ; 220 KDX ; 250 KDX ; 250 KLX ; 250 KLX-R ; 300 KLX-R ; 600 KLR ; 650 KLX-R
KTM :	125 LC2 ; 125 EXE ; 250 Freeride ; 350 Freeride ; 400 LC4 ; 600 LC4 ; 640 Adventure ; 690 Enduro
Ossa :	280 Explorer
Rieju :	125 Marathon ; 125 Tango ; 250 Tango
Scorpa :	125 TY-F ; 125 T-Ride ; 250 T-Ride ; 280 T-Ride
Sherco :	125 City Corp ; 125 SE ; 125 X-Ride ; 290 X-Ride
Suzuki :	125 TS ; 125 DR ; 125 TSR ; 200 DR ; 200 TSR ; 250 DR ; 350 DR ; 400 DR-ZE ; 400 DR-SE ; 600 DR ; 650 DR
SWM :	RS 125 R ; RS 650 R
Yamaha :	Toutes DTMX ; 125 DT-DTLC-DTR ; 125 XT ; 125 WR-R 4-T ; 200 DTR ; 200 WR ; 225 TT ; 250 Tricker ; 250 TT ; 250 TTR ; 250 WR-R ; 250 XT ; 350 TT ; 350 XT ; 600 TT ; 600 XT ; 660 XT-R ; 660 XTZ